

390 CHEMIN DU MAS LLINAS
ZONE ARTISANALE
66160 LE BOULOU
Tél : 04 68 83 17 95

HOTEL DE VILLE
2 Av. Léon-Jean Grégory

66160 LE BOULOU

Le 09 octobre 2023

Objet : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la mise place d'un bac de traitement pour la préservation du bois au sein de la Zone artisanale au 390 chemin du mas Llinas 66160 LE BOULOU.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour notre régularisation suite à notre projet de mise en place d'un bac de traitement localisé sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation des terrains après cessation définitive d'activité de notre établissement. Le terrain est situé sur la zone Artisanale au 390 Chemin du mas Llinas 66160 LE BOULOU sur les parcelles 66B et 104 section AD. Cet avis doit être joint à notre dossier conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain. En l'état actuel des choses, nous considérons un type d'usage futur du site industriel.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à notre demande ; nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Marie CORCOY
Président



« Modèle de lettre »

Objet : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la mise place d'un bac de traitement pour la préservation du bois sur les parcelles 66B et 104 Section AD au sein de la Zone artisanale au 390 chemin du mas Llinas 66160 LE BOULOU porté par la société BOIS DU ROUSSILLON.

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'enregistrement de votre projet de mise en place d'un bac de traitement pour la préservation du bois sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Pour votre site situé sur les parcelles 66B et 104 section AD nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R512-46-25 suivants le code de l'environnement.

- ✓ L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.
- ✓ Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
 - L'élimination et l'évacuation des déchets
 - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
 - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.